

Compte-rendu séance du conseil municipal 14 décembre 2016

Présents : Mmes Biffard, Boucault, Guérin, Hubert, Landemaine, Lesieur, Peuvret, Vail, M.Pecchioli, Planchenault, Lénaerts, Peillon, Beauchet, Chalembert, Chalette Corbin, Guillaume, Guiot, Letourneur, May, Olivier, Potts, Quineau

Excusés : Mme Massola, M. Gouault, M. Verney

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 09 novembre 2016.

2) Mise à disposition du personnel communal à la Cdc Cœur du Perche

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'établir de nouvelles conventions de mise à disposition du personnel communal à la Communauté de Communes Cœur du Perche nouvelle entité issue de la fusion des CDC de Perche Sud et du Perche Rémalardais.

Compte tenu de l'avis favorable du personnel communal pour sa mise à disposition à la Communauté de Communes Cœur du Perche, Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions avec la CDC Cœur du Perche à compter du 1^{er} janvier 2017, ces conventions sont valables 1 an et renouvelables par tacite reconduction.

3) Remboursement des frais informatiques du syndicat d'eau de Nocé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIAEP de Nocé utilise les logiciels informatiques de la commune de Perche en Nocé.

Il propose une participation financière forfaitaire du syndicat de 500 € par an.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la participation financière de 500 € pour le remboursement des frais informatique à la commune de Perche en Nocé.

4) Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif (RPOS) de l'année 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :

- adopte les rapports 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des communes de Nocé, Colonard Corubert, Dancé, Préaux du Perche ;
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- décide de mettre en ligne les rapports validés sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

5) Révision des tarifs communaux

- Monsieur le Maire propose que la commission cimetièrre travaille sur l'embellissement et une harmonisation des tarifs. La commission fêtes et cérémonies est également sollicitée pour l'augmentation et un tarif harmonisé pour le 01/07/2017.

6) Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur.

M. le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment les règles de tenue des séances du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire et après retrait de l'article 17.

7) Participation de l'association Art et Musique Saint Hubert aux travaux de repose et d'électrification de la cloche de l'église de Corubert

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Art et Musique Saint Hubert » souhaite participer aux travaux de repose et d'électrification de la cloche de l'église de Corubert.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- accepte le don de 2 000 € de l'association Art et musique Saint Hubert,
- autorise monsieur le maire à émettre le titre de recettes correspondant.

8) Instruction des autorisations d'urbanisme

La commune déléguée de Colonnard-Corubert ayant une carte communale, le Maire de Perche en Nocé devrait délivrer les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2017.

Des structures sont disposées à instruire les autorisations d'urbanisme : le Pays du Perche (prestation payante), Ingénierie 61 (prestation gratuite).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après un entretien avec les services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires continuera d'instruire les dossiers d'urbanisme en 2017.

9) Prix d'acquisition de la maison de Mr Gorel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite acquérir la maison située 4 place du Dr Paul Gireaux dans le cadre du projet du pôle de santé.

Monsieur Potts fait un compte-rendu des différentes rencontres avec les pharmaciens et les élus. Un pédiatre se dit favorable à rejoindre le futur pôle de santé.

Les Domaines ayant estimé le bien à 87 300 €, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de faire une proposition entre 90 000 et 93 000 €.

De plus, Mr Planchenault informe l'assemblée de la vente de la grange face à la boulangerie.

10) Aménagement du bourg

Monsieur Planchenault informe l'assemblée qu'il a sollicité Ingénierie 61, agence départementale de soutien technique aux collectivités pour le projet d'aménagement du carrefour de la boulangerie à Nocé.

La prestation consiste à réaliser une étude préliminaire avec une analyse de la situation existante et une proposition d'aménagement comprenant :

- Une analyse du fonctionnement du carrefour,
- Une recherche de solutions d'amélioration.
- Une proposition d'aménagement avec schémas d'aménagement, esquisses, photos ou coupes types de points particuliers,
- Une évaluation de l'enveloppe financière.
Le coût de cette prestation s'élève à 1 500 € HT (1 800 € TTC).

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- accepte le projet de prestation d'Ingénierie 61 d'un montant de 1 500 € HT.
- autorise le maire à signer la commande de prestation.

11) Installation d'une borne pour les véhicules électriques

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 30 juin 2015, le Se61 exerce la compétence optionnelle « infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ».

Monsieur le Maire expose que pour bénéficier de cette prestation, le conseil municipal de Perche en Nocé doit transférer cette compétence optionnelle au sein du Se61. Il précise que dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Se61. Les frais de fonctionnement sont à la charge de la collectivité soit 500 € par an. Trois emplacements ont été proposés, celui du parking derrière la supérette a été retenu, à condition d'être signalé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer au Se61 la compétence optionnelle « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;
- d'inscrire chaque année au budget communal les dépenses liées au fonctionnement de ce service et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Se61 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

12) Travaux de restauration de l'église de Nocé

Nous sommes toujours dans l'attente du cahier des charges (CCTP) pour déposer les demandes de subventions.

13) Remplacement de l'aide-cantinière

Monsieur Planchenault rappelle à l'assemblée le départ à la retraite d'une cantinière de Nocé et de son remplacement par l'aide-cantinière actuelle. Il convient donc de recruter une aide-cantinière.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- décide la création à compter du 16 janvier 2017 d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet : 9,5 H hebdomadaires,
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

14) Présentation des projets de création d'un assainissement collectif sur Dancé et Saint Jean de la Forêt

a) Mr Peillon présente le projet de Saint Jean de la Forêt de 28 branchements estimés à environ 312 000 €. L'acquisition d'un terrain de 2 000 m² pour la construction de la station d'épuration est nécessaire. Concernant Dancé, le linéaire du réseau a été revu afin d'obtenir les subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau ; le coût est estimé à 220 000 €.

b) Harmonisation de la taxe de branchement aux réseaux d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'harmoniser la taxe de branchement aux réseaux d'assainissement instaurée par les communes historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer la taxe de branchement aux réseaux d'assainissement collectif à 1 500 €,
- décide de son application à compter du 1^{er} janvier 2017.

15) Bulletin municipal

Présentation du bulletin par Mr POTTS, il évoque un manque de représentants des communes historiques. Un ou deux représentants par commune seraient souhaitables. Le nombre de représentants communautaires de Cours-Maugis-sur-Huisne est de 4 au lieu de 2.

16) Nom des habitants de Perche en Nocé

Les conseillers municipaux et communaux sont conviés à donner leurs idées. La décision sera entérinée au prochain conseil municipal.

17) Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative pour :

- rembourser la caution aux locataires du logement communal de Saint Jean de la Forêt,
- l'acquisition d'un véhicule utilitaire,
- augmenter les crédits relatifs à l'opération de restauration et d'électrification de la cloche de l'église de Corubert,
- ventiler l'enveloppe « comice agricole de Préaux » dans les différents articles,
- passer les écritures d'ordres relatives à l'encaissement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement,
- le dégrèvement taxe foncière / non bâti en faveur pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, à la charge des collectivités

Il propose la décision modificative ci-dessous :

N° article	Libellés	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues en fonctionnement	- 804	
7391171	Dégrèvement taxe fnb jeunes agriculteurs	+ 804	
6815	Dotations aux provisions pour risques	- 650	
60633	Fournitures de voirie	+ 340	
6232	Fêtes et cérémonies	+ 310	
020	Dépenses imprévues en investissement	- 4 500	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000	
275	Dépôts et cautionnements versés	- 1 000	
2182	Matériel de transport	4 500	
10229	Reprise sur FCTVA	+ 2 350	
777	Quote-part des subventions d'invnt transférées		+ 2 350
021	Virement de la section de fonctionnement		- 2 350
023	Virement à la section d'investissement	- 2 350	
1328	Autres subventions d'équipement		+ 2 000
21318	Autres bâtiments publics	+ 2 000	
		<hr/>	<hr/>
		+ 2 000	+ 2 000

Décision modificative n°2 du budget annexe assainissement en DSP

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative pour passer les écritures d'ordre relatives à l'encaissement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

Il propose la décision modificative ci-dessous :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
10229	Reprise sur FCTVA	435	
023	Virement à la section d'investissement	435	
777	Quote-part des subventions d'investissement		435
021	Virement de la section de fonctionnement		435

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

18) RIFSEEP

Un nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) peut être institué afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement (IFSE). A cela, s'ajoute un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir. Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement. Le Rifseep sera mis en place sous réserve du retour de l'avis du CTP.

19) Repas des Anciens 2017

La date du 5 novembre 2017 a été retenue.

20) Cérémonies des vœux

Elles auront lieu le :

- vendredi 6 janvier 2017 à 18h30 à la salle des fêtes de Dancé
- samedi 7 janvier 2017 :
 - à 16h30 à la salle des fêtes de Nocé
 - à 20h30 à la salle des fêtes de Préaux du Perche

Elles seront annoncées par voie de presse, affichage dans les mairies et les commerces et insérées dans le bulletin municipal.

21) Questions diverses

- A la demande de Mr Potts, Monsieur le Maire fait un résumé de la réunion concernant le siège de la nouvelle CDC.
- Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable concernant l'enquête publique d'aliénation des chemins ruraux.
- La première étude du PLUI sera transmise par la CDC dans chaque commune concernée.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 25 janvier 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

